

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 avril 2015

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 1^{er} avril 2015
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, François HARMAND, Sandrine HUMBERT, Sylvie ROUX, Rose MILO

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX,

Absents sans excuse : Coralie HUGUET

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015

Adopté à l'unanimité

POINT N°2 : Compte de gestion de l'exercice 2014

CONSIDERANT que le compte de gestion représente les documents de synthèse de la comptabilité générale et qu'il rend compte, par ailleurs, de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes ;

CONSIDERANT que « entendre, débattre et arrêter » le compte de gestion du Receveur est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif ;

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2014 établi par le Receveur Municipal de Montigny Pays Messin, dont les résultats budgétaires et le résultat d'exécution sont présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Compte administratif 2014

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de François HARMAND, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Patrice BOURCET, Maire de Mey, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES

Fonctionnement Budget Primitif

011/Charges à caractère général :
25 622.72

RECETTES

Fonctionnement BP

013/Atténuation de charges :
211.7

012/Charges de personnel et assimilés :
54 943.13
65/Charges de gestion courante :
12 367.9
66/Charges financières :
27 586.38
67/ Charges exceptionnelles :
23 160.73

70/Produits des services du domaine et ventes diverses :
1 102.68
73/Impôts et taxes :
86 698.95
74/Dotations et participations :
37 694.74
75/Autres produits de gestion courante :
1 098.29
77/Produits exceptionnels :
24 476.99

TOTAL : 143 680.86

TOTAL : 151 283.35

DEPENSES

Investissement BP Principal

Opération 0101 « aménagement du village » :
1 777.2

Hors opérations :

16/ Emprunts et dettes assimilées :
292 017.18

TOTAL : 293 794.38

RECETTES

Investissement BP Principal

10/Dotation, fonds divers :

11 370.93

1068/ Excédents de fonctionnement capitalisés :

28 841.75

13/Subventions d'investissement :

912.68

16/ Emprunts et dettes :

259 891.46

TOTAL : 301 016.82

Résultat exercice 2014

Budget principal :

Investissement : 7 222.44

Fonctionnement : 7 602.49

TOTAL : 14 824.93

Résultat de clôture 2014

Investissement : -10 529.11

Fonctionnement : 7 602.49

TOTAL : - 2 926.62

2/ CONSTATE pour ce compte les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (cf. tableau joint en annexe);

4/ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 4 : Délibération portant affectation des résultats

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de clôture 2014

Investissement : -10 529.11

Fonctionnement : 7 602.49

TOTAL : -2 926.62

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 10 529.11
---	-------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :
69 811	92 919.00

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement (10 529.11 + 69 811) – 92 919 = + 12 578.89

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante : 7 602.49 € au compte R002 «excédent antérieur reporté ».

Adopté à l'unanimité

POINT N° 5 : Taux d'imposition

Il est proposé au Conseil municipal de conserver les taux actuels :

- Taxe d'habitation = 10.3 %
- Foncier bâti = 12.92 %
- Foncier non bâti = 46.38 %

Adopté à l'unanimité

POINT N° 6 : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer à 6 % le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'INDEMNITE DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE

	Taux maximal en % de l'indice brut 1015 : 3801.47 €	Valeur de l'indemnité Mensuelle (brut) au taux de 17%	Taux choisi pour calculer l'indemnité	Valeur de l'indemnité Mensuelle (brut) au taux de 6%
Maire	17	646.25	6	228.09

5 votes contre

5 votes pour, la voix du président est prépondérante

Adopté

POINT N° 7 : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 1^{er} avril 2015 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer à 3 % le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'INDEMNITE DE FONCTION ALLOUEES AUX ADJOINTS

	Taux maximal en % de l'indice brut 1015 : 3801.47 €	Valeur de l'indemnité Mensuelle (brut) au taux de 6.6 %	Taux choisi pour calculer l'indemnité	Valeur de l'indemnité Mensuelle (brut) au taux de 3 %
Adjoint	6.6	250.9	3	114.04

4 voix contre

5 voix pour

Adopté à la majorité

POINT N° 8 : Budget primitif 2015

Il est proposé au Conseil municipal de voter le Budget Primitif 2015,

En fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 141 237. 49 €

Les dépenses s'élèvent à 141 237. 49 €

En investissement :

Les recettes s'élèvent à 166 266.51 €

Les dépenses s'élèvent à 166 266.51 €

Il est ensuite proposé au Conseil municipal de voter par chapitre et opérations le budget primitif.

Dans la section de fonctionnement – Dépenses de l'exercice,

_ au titre des charges à caractère général 011:	34 197 €
_ au titre des charges de personnel et frais assimilés 012 :	54 918 €
_ au titre des autres charges de gestion courante 65 :	19 153€
_ au titre des charges financières 66 :	15 810 €
_ au titre des charges exceptionnelles 67 :	1 009 €
_ au titre des dépenses imprévues 022 :	6 919 .98 €
_ au titre du virement à la section d'investissement 023 :	9 230.51 €

Dans la section de fonctionnement – Recettes de l'exercice,

_ au titre des produits des services du domaine70 :	1 290 €
_ au titre des impôts et taxes 73 :	83 478 €
_ au titre des dotations, participations 74 :	35 996 €
_ au titre des autres produits de gestion courante 75 :	1 119 €
_ au titre des produits exceptionnelles 77 :	11 752 €

_ au titre de l'excédent antérieur reporté 002 : 7 602.49 €

Dans la section d'investissement – dépenses de l'exercice :

_ au titre de l'opération « Aménagement du village » : 35 288 €
_ au titre de l'opération « Eglise » : 21 645 €
_ au titre de l'opération « Place des multiservices » : 840 €
_ au titre de l'opération « liaison douce » : 33 569 €

hors opérations :

_ au titre des dotations, fonds divers 10 : 25 000 €
_ au titre de l'emprunt 16 : 28 530.73 €
_ au titre des dépenses imprévues 020 : 10 864.67 €
_ au titre du déficit antérieur reporté 001 : 10 529.11 €

Dans la section d'investissement – recettes de l'exercice :

_ au titre des dotations, fonds divers et réserves 10 : 4 865 €
_ au titre des subventions d'investissement 13 : 3 919 €
_ au titre des produits des cessions d'immobilisation 024 : 120 000 €
_ au titre des emprunts et dettes 16 : 28 252 €
_ au titre du virement de la section de fonctionnement 021 : 9 230.51 €

Adopté à l'unanimité

Publié le 10 avril 2015

Transmis en Préfecture le 10 avril 2015
Pour extrait certifié conforme le 10 avril 2015
Fait à Mey, le 10 avril 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

La séance est levée à 22h05.

Les membres présents ont signé.